

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Participation du Département au financement des travaux d'amélioration de la desserte routière de la Porte 4 du Grand Port Maritime de Marseille

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de confirmer l'engagement du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône aux côtés des autres collectivités publiques concernées par le financement des travaux d'amélioration de la desserte routière de la Porte 4, du Grand Port Maritime de Marseille.
- de participer à cette opération à hauteur de 4 000 000 €.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de cofinancement et de partenariat afférente, jointe au rapport.

La dépense globale, soit 4 000 000 € sera engagée sur l'autorisation de programme 2016-26006A inscrite au budget départemental, chapitre 204, fonction 821 article 204143, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée